Session ordinaire 2016-2017

vg P.V. PETI 14

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 16 février 2017

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2017
2. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique
3. Examen d'une pétition ordinaire
4. Suivi des pétitions en cours d'instruction
5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Lex Delles, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Gilles Roth remplaçant M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. David Wagner

Mme Vera Haas-Gelejinsky, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marcel Oberweis

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2017**

Le projet de procès-verbal repris ci-dessus est adopté.

2 **Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique**

Demande de pétition publique 774 - Drastische Erhöhung der Bußgelder für einen Rotlichtverstoß – Radarüberwachung von großen / gefährlichen Kreuzungen mit gleichzeitiger Abschaffung des Gelblichtverstoßes

En présence de la pétition publique 652 - Änderung des Code de la Route mit

dem Ziel der Abschaffung des « Gelblichtverstoßes » zusammen mit einer drastischen Anhebung und Staffelung des Bußgeldes für einen Rotlichtverstoß, déposée le 9 mai 2016, la Commission des Pétitions invoque l'article 155*bis* (3) du Règlement de la Chambre selon lequel une pétition publique introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Par conséquent la Commission des Pétitions émet un avis négatif quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 774.

Demande de pétition publique 775 - MANIFEST FÜR SICHERE UND GESUNDE DROGENPOLITIK IN LUXEMBURG UND EUROPA

La Commission constate que le pétitionnaire n'a pas respecté la structure de texte prévue en matière de demande de pétition publique dans la mesure où il s'est limité à faire un copier-coller d'un texte préexistant sous les colonnes réservées au développement du but et de la motivation générale. Par ailleurs l'intitulé manque de précision. Le pétitionnaire est invité à remettre son texte reformulé dans le délai d'un mois.

Demande de pétition publique 776 - Plus de budget pour les jeunes athlètes du Grand-Duché

La Commission demande au pétitionnaire de modifier son intitulé comme suit : « Pour une augmentation du budget pour les jeunes athlètes du Grand-Duché », de supprimer l'emploi de la première personne du singulier et de préciser le contenu de sa pétition.

Demande de pétition publique 777 - Modification de l'âge limite des enfants pour accéder à l'éducation précoce ou au cycle 2 de l'enseignement fondamental

La Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 777.

Demande de pétition publique 778 - Pour beaucoup moins de temps d'attente des enfants aux urgences à la clinique (souvent de 3 à 4 heures actuellement pour des enfants malades et leurs parents)!

La Commission demande au pétitionnaire de préciser au niveau de l'intitulé qu'il vise les services d'urgence de la clinique pédiatrique et de réagencer les libellés du but et de la motivation générale.

Demande de pétition publique 779 - Pour une gare CFL correcte à Esch

La Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 779.

Demande de pétition publique 780 - Interdiction d'entrée au pays pour Donald Trump

M. le Président signale le dépôt, en Grande-Bretagne, d'une pétition ayant comme objet le refus de recevoir en visite officielle le Président des Etats-Unis Donald Trump.

Les membres de la Commission constatent en premier lieu que le texte du but

et de la motivation de la pétition est constitué d'un simple copier-coller de l'intitulé, ce qui est contraire aux principes en matière de forme.

Le représentant de la sensibilité politique « déi Lénk » demande à ce que l'identité de Donald Trump soit complétée, notamment par l'ajout qu'il s'agit du Président des Etats-Unis.

Un représentant du groupe CSV signale que le droit international interdit au Luxembourg de refuser l'entrée sur son territoire d'un citoyen américain.

Un représentant du groupe politique LSAP estime que la Commission risquerait de se faire qualifier d'irresponsable en donnant un avis positif.

Un représentant du groupe DP, tout en admettant que le texte de la pétition est à reformuler, opine que rien ne s'oppose à ce que la Commission émette un avis positif. Le représentant du groupe « déi gréng » se rallie à cette position.

Un représentant du groupe CSV donne à penser que l'objet de la pétition constitue une violation flagrante du droit international dans la mesure où le Luxembourg refuserait l'accès à un citoyen américain qui, de surcroît, jouit de l'immunité diplomatique.

Une représentante du groupe CSV demande à ce que le texte soit reformulé pour exprimer clairement l'objet de la pétition, c'est-à-dire le refus par le Luxembourg de recevoir en visite officielle le Président des Etats-Unis Donald Trump.

Pour ce qui est de la publication de la présente pétition sur le site officiel de la Chambre des Députés, M. le Président explique que seul l'intitulé et le nom du pétitionnaire y figurent, le texte entier étant publié après la déclaration de recevabilité par la Conférence des Présidents.

La Commission mène une discussion au sujet des suites à réserver à la présente demande. Alors qu'un représentant du groupe LSAP demande de rejeter la pétition 780 au motif qu'elle est imprécise, qu'elle ne contient ni but, ni motivation de l'intérêt général et qu'elle viole des dispositions du droit international, un représentant du groupe DP s'oppose à invoquer l'argument de la violation du droit international. D'après lui, il y a lieu de respecter les droits élémentaires du pétitionnaire et de demander une simple reformulation du texte.

Suit un échange de vues à l'issue duquel la Commission décide de soumettre à la Conférence des Présidents un avis négatif avec la motivation suivante :

- il n'est pas fait mention en quelle qualité et à quelle fin Donald Trump se rendrait à Luxembourg, et
- la pétition ne contient ni but, ni motivation.

Demande de pétition publique 781 - Contre la réduction des prestations de la caisse dépendance
Gegen den Leistungsabbau in der Pflegeversicherung

Sous réserve du remplacement du terme « caisse dépendance » par celui d' « assurance dépendance », la Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 781.

Demande de pétition publique 782 - Erweiderung vun de gesetzleche Lëtzebuerger Feierdeeg Augmentation du nombre de jours fériés légaux luxembourgeois.

La Commission propose de tenir en suspens la présente demande de pétition publique en attendant les résultats du débat sur la réduction du temps de travail.

3. **Examen d'une pétition ordinaire**

Pétition 783 - Pour une application de régimes fiscaux visant à encourager l'achat d'un véhicule écologique à tout propriétaire d'un tel véhicule, sans exclusion en fonction de date d'achat ou durée/échéance de contrat de location longue durée.

La pétition ordinaire 783 est déclarée recevable et sera transmise au Gouvernement en vue d'une prise de position.

4. **Suivi des pétitions en cours d'instruction**

Demande de pétition publique 770 - Fin aux abus des contrats de travail intérimaire

La Commission demande au pétitionnaire de reformuler son texte une nouvelle fois.

Validation de signatures

La Commission valide les signatures des pétitions reprises ci-après. N'ayant pas atteint le seuil de 4.500 signatures, elles ne pourront faire l'objet d'un débat public. Les pétitionnaires sont invités à signaler, dans le délai d'un mois, s'ils désirent poursuivre l'instruction de leurs pétitions reclassées en pétitions ordinaires.

Pétition publique 751 - Pour plus de moyens matériels pour les agents de sécurité privés
Signatures valides : 26
Doublons : 0

Pétition publique 752 - Péage sur les autoroutes (en première ligne pour les camions)
Signatures valides : 79
Doublons : 2

Pétition publique 741 - Verbot von Alkohol-Werbung in allen Formen und Bereichen in Europa
Signatures valides : 31
Doublons : 0

Pétition publique 744 - Ëffentlech Petitiounen sollen nëmme Bierger a

Biergerinnen ënnerschreiwen an déposéieren dierfen, - déi am Registre des communes agedroe sinn, - déi Lëtzebuerger sinn an am Ausland wunnen oder déi Persounen, déi mat engem Lëtzebuerger bestued sinn an am Ausland wunnen, - déi op engem Konsulat oder enger Botschaft vu Lëtzebuerg régistréiert sinn
Signatures valides : 213
Doublons : 11

Pétition publique 747 – Rassehunde
Signatures valides : 928
Doublons : 43

Demande de clôture

Pétition publique 722 - Lutter contre l'abus de la procédure de protection internationale au Luxembourg pour raisons économiques, tout en respectant les obligations internationales concernant les demandeurs de protection internationale

La Commission donne suite à la demande de l'auteur de la pétition 722 qui renonce à la poursuite de l'instruction de sa pétition reclassée en pétition ordinaire.

Demande de reclassement en pétition ordinaire

Pétition publique 731 - Ariichten a Promotioun vun engem ëffentlechen Täterpräventiounsdéngscht

A la demande du pétitionnaire, la pétition publique 731 est reclassée en pétition ordinaire et sera soumise au Gouvernement en vue d'une prise de position.

Demande d'organisation d'un débat public

Pétition publique 728 -Gratis ëffentlechen Transport OCH fir Studenten

En mains une lettre de représentants du LCGB demandant l'organisation d'un débat public au sujet de la pétition 728, M. le Président rappelle que la Commission attend la décision de la Conférence des Présidents en la matière.

Prises de position du Gouvernement quant au suivi réservé aux pétitions ayant fait l'objet d'un débat public

M. le Président informe l'assistance de l'entrée des courriers suivants :

Pétition publique 329 – Garantir l'indépendance des étudiants face à des réformes du système d'aide financière
Prise de position du Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche du 31 janvier 2017 ;

Pétition publique 575 - Géint d'Reklassement vun de Wittfraen a Wittmänner vun der Steierklass 2 an d'Steierklass 1A
Prise de position du Ministre des Finances du 9 janvier 2017.

5. **Divers**

Agenda

Le 2 mars 2017, à 10.00 heures, Mme la Médiateure Lydie Err présentera le rapport d'activité de l'Ombudsman 2016

Questionnaire

Le questionnaire relatif à l'examen des procédures en matière de pétitions publiques fera l'objet d'un premier examen au cours de la prochaine réunion de Commission.

Luxembourg, le 27 février 2017

Le Secrétaire-administrateur,
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président,
Marco Schank